

Bulletin de Participation

Tirage au sort

Jeu-Concours

“Où se situe cette illustration”

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Email : Téléphone :

JE PARTICIPE AU JEU

- ☐ par tirage au sort, organisé par la Ville de Ludres dans les conditions définies au règlement du jeu.

J'AI LU ET J'ACCEPTE LE REGLEMENT DU JEU

- ☐ La participation au jeu implique l'entière acceptation du règlement. L'organisateur informera les gagnants par appel téléphonique et/ou mail.



Où se situe
cette illustration ?

Votre réponse :

.....

Règlement du jeu-concours

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Ville de Ludres, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

Article 2 – Objet du jeu

Le jeu-concours est organisé à l'occasion de la période estivale. Il a pour objectif d'inciter les habitants à parcourir la ville pour découvrir l'endroit où est localisée cette illustration.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant à Ludres.

Sont exclus de la participation :

- ◆ les agents et les élus de la Ville de Ludres et de son CCAS,
- ◆ toute personne ne respectant pas les conditions du présent règlement.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent, **entre le 15 juin et le vendredi 4 septembre 2026 à 17h30** : -

① Télécharger le bulletin de participation sur le site internet de la Ville (www.ludres.com – Rubrique « Actualités »)

② Remplir le bulletin de participation

③ Le déposer dans l'urne dédiée présente à l'Hôtel de Ville.

Toute participation incomplète, non conforme ou comportant des informations erronées ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Dotations

La dotation mise en jeu est la suivante :

- ◆ Un abonnement annuel à la Médiathèque
- ◆ Un sac en tissu « Ville de Ludres »
- ◆ Un mug « Ville de Ludres »
- ◆ Un brassard pour smartphone « Ville de Ludres »

La dotation est ni échangeable, ni remboursable, ni convertible en numéraire.

Article 6 – Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants ayant correctement répondu. Le tirage au sort aura lieu lors du Forum associatif de la Ville le samedi 5 septembre 2026.

Article 7 – Information et confirmation des gagnants

Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par mail.

En l'absence de réponse de la part du gagnant avant le vendredi 11 septembre, la Ville de Ludres se réserve le droit d'annuler le gain et de procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un autre gagnant.

Article 8 – Annonce du résultat

Le résultat de ce jeu-concours sera communiqué sur les comptes officiels (*Facebook* et *Instagram*) de la Ville de Ludres à l'issue du jeu ainsi que dans *Ludres INFO* n°200 du mois d'octobre 2026 avec une photo prise lors de la remise des prix.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours et l'attribution de la dotation. Elles sont conservées pour la durée strictement nécessaire à ces finalités et ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale.

En vertu de la Loi Informatique et Liberté et du RGPD, vous disposez, selon les traitements, des droits d'accès, de rectification, à la portabilité et d'effacement de vos données. En outre, vous avez le droit de limiter et de vous opposer au traitement de vos données. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données (DPO), joignable par email : cnil@grandnancy.eu ou par le formulaire suivant : <https://formulaires.demarches.g-ny.eu/protection-donnees-personnelles/exercice-de-vos-droits-informatique-et-liberte/>

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre demande d'exercice de droit, vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la CNIL

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable gratuitement sur le site internet de la Ville de Ludres.